

Règlement particulier de la compétition

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD sous le N° : **2300861**
2. Il se déroule les **13 et 14 Avril 2024** à Mallemort de Provence. (Nouveau Gymnase, Avenue Charles de Gaulle, 13370, Mallemort).
3. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Ce dernier s'applique à tous les points non développés dans ce règlement. La compétition est également soumise aux dernières versions des protocoles et dispositifs de reprise des compétitions édités par la FFBaD concernant la crise sanitaire liée à la COVID-19. S'ajoutent également les restrictions et recommandations en vigueur des autorités locales.
4. La date limite d'inscription est fixée au Vendredi 29 Mars 2023. Le droit d'engagement est de 12€ pour 1 tableau et 14€ pour 2 tableaux. Les inscriptions se font directement sur Badnet.
5. Le Juge Arbitre principal du tournoi est Léa CHARRAY, ses décisions sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
6. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et licencié pour la saison 2023/2024 le jour du tirage au sort et ne doit pas faire l'objet d'une suspension. Ce tournoi jeunes est ouvert aux Minibad, Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
7. Les matchs débutent le matin à partir de 9h00 et se déroulent toute la journée jusqu'à 19h30 (dernier match lancé) le samedi et jusqu'à 18h00 (dernier match lancé) le dimanche.
8. La compétition sera organisée de la manière suivante :
 - Samedi : Simples Poussin et Benjamin - Doubles Minime et Cadet ;
 - Dimanche : Simples Minime et Cadet - Doubles Poussin et Benjamin.
9. La constitution des tableaux est faite en fonction des catégories d'âge. Chaque catégorie d'âge est divisée en TOP en fonction du CCPH des joueurs inscrits dans la catégorie et du nombre d'inscrits (ex : SH minime TOP A, SH minime TOP B...)
10. Les organisateurs, en accord avec le juge arbitre, se réservent le droit de regrouper, diviser, compléter ou modifier les TOP **ainsi que les catégories d'âge** si besoin.
11. Les minibad doivent s'inscrire dans la catégorie poussin. Les poussins, benjamins et minimes peuvent se surclasser librement d'une catégorie. Les doubles surclassements seront étudiés par le comité d'organisation et validés ou non par le Juge Arbitre.
12. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les catégories par ordre de date d'inscription.
13. Le tournoi est géré par le logiciel Badnet. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel, cependant ces choix sont assujettis à l'approbation du Juge Arbitre. Ce tirage se fait à J-15, le 29 mars 2024. Les têtes de séries sont désignées suivant le CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) .
14. Les matchs se jouent en auto arbitrage, au meilleur des trois sets en 21 points. Le premier camp à atteindre 2 sets gagnants remporte le match. Si les deux camps atteignent 20 points, le set est prolongé : le camp qui mène de 2 points d'écart remporte le set. Si le set se prolonge jusqu'à une égalité de 29 points, le camp qui marque le 30ème point gagne le set.

15. La compétition se déroule en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux sont constitués de poules de trois, quatre ou cinq avec 2 sortants par poule (hormis pour les poules uniques).
16. Le temps de préparation est de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants sont testés **en première intention**, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il peut être réduit avec l'accord des intéressés et du Juge Arbitre.
17. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du Juge Arbitre.
18. Les horaires de convocation des compétiteurs sont adressés aux responsables des inscriptions des clubs par mail à compter du mercredi 10 Avril 2024. Ceux ne recevant pas cette convocation doivent contacter le comité d'organisation du tournoi.
19. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur peut être appelé 1 heure avant son match et doit pointer dès son arrivée.
20. Tout joueur non présent sur le terrain, cinq minutes après l'appel de son match, est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge Arbitre.
21. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit le signaler au Juge Arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
22. Tout volant touchant le plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté 1 fois au service et faute en cours d'échange.
23. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout le matériel nécessaire à son match.
24. Les volants utilisés en cas de désaccord sont les FZ FORZA - S5000. Ces volants sont en vente dans la salle le jour du tournoi (20€)
25. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
26. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match ainsi que 1 conseiller maximum (en fonction des règles sanitaires en vigueur) et durant les temps morts, les organisateurs et les officiels.
27. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir Art 2.17 du RGC). Il doit prévenir le club organisateur au plus vite, de sa non-participation et adresser par courrier postal, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la CLOT (competition@sudbad.fr). Il doit aussi joindre les pièces justificatives au club organisateur pour que son remboursement soit effectif (cf droits d'engagements art 3.1.5 du RGC).
28. Tout participant doit immédiatement manifester son arrivée à la table de marque, chaque jour de la compétition. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
29. Chaque participant (mineur) doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. Cette autorisation est demandée lors du pointage à la table de marque.
30. Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au

plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage).

31. Les joueurs et accompagnateurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Il est interdit de se restaurer sur le plateau de jeu.
32. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases
33. La participation au tournoi Jeunes de Mallemort implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.